



Ce projet est financé par
l'Union européenne

EcoNorCam

Ecosystème du Nord Cameroun : Vers une Approche Intégrée du Paysage

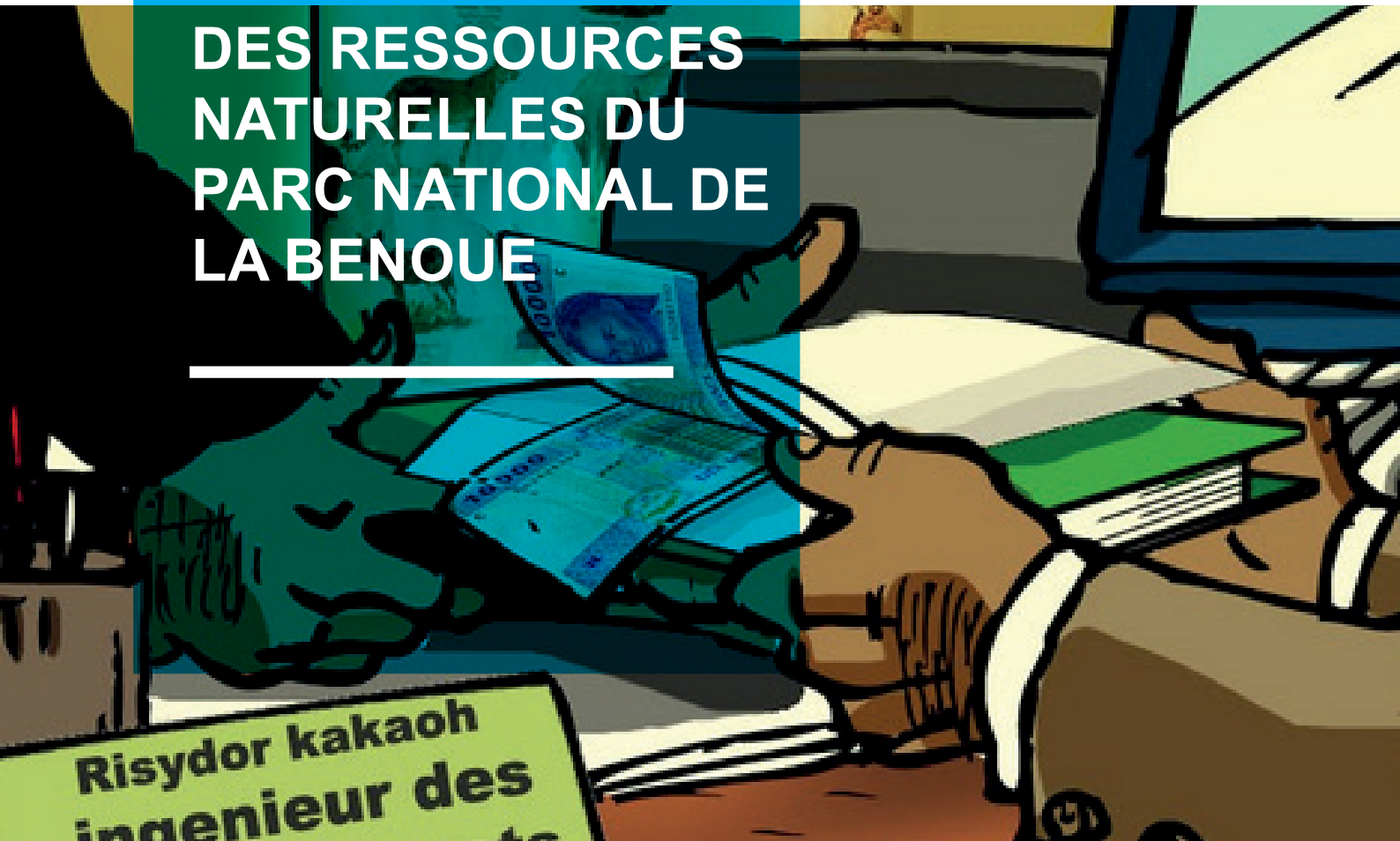


Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur



Note de politique

CONTEXTE, ACTEURS ET PRATIQUES DE CORRUPTION DANS LA GESTION DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC NATIONAL DE LA BENOUE



Photos de : ©FODER, 2022

Mise en forme par : Germain FOTIÉ

Image de couverture : FODER

672172222 / kingfotie@gmail.com

Citer ce document :

Wete Soh L., Abdou-Raman M., Bonné Guissata G. Contexte, acteurs et pratiques de corruption dans la gestion des terres et des ressources naturelles du Parc national de la Bénoué. FODER, Yaoundé 2022.

Laurence Wete Soh, Abdou-Raman Mamoudou et Bonné Guissata Guissata (FODER)

Avec la contribution de :

- Marius Talla
 - Nathalie Fimanou Boimandi
 - Djallo Wakou Noël
 - Bourfane Yandji Henri
-

Cet article est réalisé par FODER, dans le cadre du projet « Ecosystème du Nord Cameroun : vers une gestion intégrée du paysage » (Projet EcoNorCam), exécuté par le consortium WCS-FODER-CED avec le soutien financier de l'Union Européenne. L'article est un résumé à l'endroit des décideurs du rapport de l'Evaluation des risques/pratiques de corruption dans la gestion des ressources et des terres dans la région du Nord réalisée par Marius Talla en octobre 2021.

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de ses bailleurs et partenaires techniques et financiers.

MISSION

La mission de FODER consiste à créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	6
I. Introduction	7-8
II. Approche méthodologique	9
III. Résultats et recommandations	10
1) Contexte, acteurs et pratiques de corruption	10
a. Politique de gestion des terres et des ressources naturelles et corruption	10
b. Le jeu des acteurs dans la gestion des terres et des RN du PNB	11
c. Les différents visages de la corruption et leur intensité dans la gestion des RN et des terres du PNB	13-15
2) Recommandations	16
a. Recommandations d'ordre stratégique	16
b. Recommandations d'ordre organisationnel	17
c. Recommandations d'ordre opérationnel	18
IV. Conclusion	19
Bibliographie	20 - 21

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CLCC	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
CONAC	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
EcoNorCam	Ecosystème du Nord Cameroun : vers une approche intégrée du paysage (projet)
FODER	Forêts et Développement Rural
ILCC	Institutions de Lutte contre la Corruption
IPC	Indice de Perception de la Corruption
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNB	Parc national de la Bénoué
RN	Ressources Naturelles
SND30	Stratégie nationale de développement 2020-2030
SNLCC :	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
UNESCO	United Nations for Education, Sciences and Culture Organization
UTO	Unité Technique Opérationnelle
WCS	Wildlife Conservation Society
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ZUM	Zones à Usages Multiples

I. INTRODUCTION

Le Cameroun est caractérisé par sa diversité géographique et humaine ; laquelle lui confère une richesse singulière en Afrique. La variété de ses milieux naturels et de ses paysages, et la diversité de sa population lui offrent d'importantes potentialités pour la réalisation de son développement économique et social. Toutefois la pleine réalisation de ce développement est confrontée à de nombreux défis d'ordre sécuritaires, environnementaux et de gouvernance (République du Cameroun, 2020). La région du Nord Cameroun qui se distingue par ses potentialités écologiques, économiques et sociales, n'échappe pas à ces contraintes. Située dans l'espace soudano-sahélien, cette région est fortement impactée par le changement climatique dont la conjonction aux conséquences des problèmes sociopolitiques en République Centrafricaine (RCA) et la crise sécuritaire, dans les régions de l'Extrême-Nord du Nord-Ouest et du Sud-Ouest Cameroun, renforce les défis de gestion des terres et des ressources naturelles de la région. L'afflux de migrants en provenance de ces régions accroît la demande en terres arables et les besoins de consommation ; ce qui renforce la compétition pour l'accès à la terre et aux ressources du parc et de sa périphérie, créant ainsi une réelle opportunité pour la persistance des causes de corruption dans la zone. En effet, avec plus de 40% de la superficie de son territoire érigé en aires protégées notamment en parcs nationaux et zones d'intérêt cynégétique, la pression démographique consécutive aux migrations internes des populations et les perturbations climatiques entre autres, les terres et les ressources forestières de la région du Nord Cameroun sont l'objet de conflits d'usages aux enjeux pluriels. Le Parc national de la Bénoué (PNB) n'échappe

pas à cette réalité. Initialement réserve de faune créée en 1932, cette aire protégée est érigée en Parc national en 1968 (Arrêté n°120/SEDR du 5 décembre 1968) et plus tard en Réserve de Biosphère par l'UNESCO en 1981. La zone de conservation du PNB fait aujourd'hui l'objet de nombreux empiètements dus à la forte demande en terres arables et des besoins de consommation

Dans la perspective de la réalisation de sa vision 2035 de développement, l'Etat du Cameroun a adopté sa Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) qui est actuellement en cours d'exécution. La SND30 vise entre autres objectifs globaux de mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale ; et d'améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Il ressort de l'évaluation participative du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) que la corruption est l'une des contraintes à la réalisation des objectifs de la Stratégie pour la croissance et l'emploi. Cette même corruption a été identifiée comme un risque pour l'atteinte des objectifs de la SND30 (République du Cameroun, 2020). Nonobstant les facteurs conjoncturels tels que la pression démographique consécutive aux déplacements internes et la pauvreté qui entraîne la dépendance des populations vis-à-vis de l'exploitation des ressources et des terres du PNB, la corruption semble être un des moteurs de la pression sur les terres et les ressources naturelles de la région du Nord Cameroun plus spécifiquement celles du PNB.

La présente note a pour objectif de saisir les enjeux du phénomène de la corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres du PNB. Elle renseigne sur les déterminants micro-économiques de la corruption ; c'est-à-dire les contraintes et les incitations dans les transactions et les décisions des acteurs sur les res-

sources naturelles dans le paysage du PNB. A travers la compréhension des causes et des manifestations de la corruption, cette note se veut une contribution à la promotion des pratiques positives dans la gestion durable des ressources naturelles et des terres au Cameroun et plus spécifiquement dans la région du Nord.

LE PARC NATIONAL DE LA BÉNOUÉ ET SA PÉRIPHÉRIE

La réserve de faune de la Bénoué a été créée par les autorités françaises assurant le mandat de la SDN sur le Cameroun oriental, en Novembre 1932. A cause de la pression anthropique sur les ressources naturelles, le statut de la réserve de faune a été transformée en Parc National par l'Arrêté N° 120/SEDR du 5 décembre 1968 et en 1981, le parc est reconnu Réserve de Biosphère par l'UNESCO. Bien que la végétation dans le PNB soit relativement pauvre, la faune sauvage y est extrêmement variée. Cette faune se constitue de plusieurs espèces animales comprenant des grands herbivores tels que les phacochères, les élans, les antilopes, les hippotraques ainsi que les buffles, de gros cynocéphales, de babouins, des petits singes roux et des patas, on y retrouve aussi plusieurs espèces de carnivores comme les lions, les crocodiles et d'hyènes. Le PNB est également réputé être l'habitat par excellence des hippopotames et de nombreuses espèces d'oiseau. Le PNB comprends des Zones à Usage Multiple (ZUM) destinées à des agro-sylvo-pastorales, la chasse traditionnelle et l'habitation des populations. On distingue la pratique des cultures vivrières (maïs, igname, riz, mil, arachide, patate, etc.), et la pratique des cultures de rente (le coton en occurrence), de l'élevage (bœufs, moutons, chèvres, volailles etc.), de la pêche (tilapia, barbus, capitaine), la récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) (Fruits et tubercules de *Borassus aethiopum*, fruits de karité, feuilles, racines, écorces, miel, corde, gibier etc.). Le PNB comprend aussi des ZIC qui sont des espaces de conservation et d'exploitation de la faune, dans lesquelles sont organisées des activités de chasse, tourisme, récréatifs ou scientifiques. Il existe 8 ZIC attenantes au PNB, avec une superficie d'environ 550 000 ha (ZIC 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 15). Le mode de gestion diffère selon les ZIC. Les ZIC 1 et 4 sont cogérées par les communautés locales et l'Etat, la ZIC 19 est à gestion communautaire et les autres ZIC sont gérées par des amodiataires.

Dans le plan de zonage du PNB et de sa zone périphérique, datant de 2010, il a été prévu la mise en place d'un couloir de transhumance. Large de 1 km, ce couloir longe la limite Ouest des ZIC 1, 4 et la ZIC 5 du côté Est. Bien que l'objectif visé soit de faciliter le mouvement du bétail du nord au sud, l'utilisation de ce couloir de transhumance reste soumise à quelques contraintes et fait l'objet du même degré de protection que les aires protégées. Le passage des transhumants y est réglementé de même que l'installation des éleveurs et de leurs troupeaux y est interdite dans le but d'assurer un passage libre à la faune sauvage. La faune sauvage dispose aussi des couloirs de passage facilitant les mouvements et les brassages des animaux des différents parcs nationaux (Faro, Bénoué et Bouba Ndjida). Ces corridors de passage de la faune sauvage sont encadrés par la loi et toute activité humaine contraire aux objectifs de conservation y est prohibée. Il existe sept corridors de passage de la faune sauvage dans la zone du PNB.

II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation des pratiques de corruption dans la gestion des terres et des ressources naturelles du PNB s'est faite sur la base d'une collecte des données et informations secondaires et primaires à travers la revue de la littérature et des enquêtes auprès d'un échantillon de 56 répondants, sur les 60 initialement prévus. Ces répondants étaient issus des groupes d'acteurs détenteurs d'enjeux sur la gestion des terres et des ressources naturelles de la région du Nord¹. La revue documentaire a consisté en l'analyse du contenu de plusieurs documents pertinents dont, entre autres, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC), les instruments juridiques internationaux et internes sur l'anticorruption, le plan d'aménagement du PNB, les rapports d'activités et autres publications des Institutions de lutte contre la corruption (ILCC) et des structures impliquées de manière directe ou indirecte dans la gestion du PNB. L'analyse du contenu de ces documents a permis de cerner la problématique des risques et pratiques de corruption dans la gestion des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie ainsi que les mécanismes mis en place pour les résorber. Les enquêtes ont été réalisées sur la base d'un questionnaire développé après consultation des parties prenantes du PNB et administrés à travers des entretiens individuels et des discussions en groupe.

Les données quantitatives collectées ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS. L'analyse des

catégories d'informations traitées a permis d'évaluer et de comparer les fréquences des informations en lien avec les résultats attendus de l'étude. Une grille d'analyse a été développée et utilisée pour les données qualitatives. Cette grille a permis de procéder à une catégorisation des informations obtenues en fonction des thèmes retenus pour l'étude à savoir les manifestations de la corruption, le rôle des acteurs dans les pratiques de corruption et les mécanismes formels et informels de résorption de la corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la région du Nord mis en place.

Les résultats de l'étude ont été présentés à un panel des parties prenantes clés des terres et des ressources naturelles de la région du Nord qui les ont amendés et validés au cours d'un atelier présidé par le représentant du Gouverneur de ladite région le 27 octobre 2021 à Garoua. Le présent document est une synthèse du rapport de l'étude préparée à l'endroit des pouvoirs publics du Cameroun et des autres parties prenantes intéressées dans la gestion des terres et des ressources naturelles notamment autour des aires protégées. Ce document a pour objectif de saisir les facteurs qui motivent les pratiques et décisions des acteurs de la gestion des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie et de saisir les enjeux de corruption ainsi que la qualité de leur gouvernance.

2. Il s'agit de 15 répondants des services déconcentrés des institutions étatiques en charge de la lutte contre la corruption, de l'Administration territoriale, des Forêts et de la faune, des Mines, des industries et du développement technologique ; 4 amodiataires de Zones d'intérêt cynégétiques (ZIC) ; 3 représentants des entités de gestion des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) ; 16 autorités traditionnelles de 3 Lamidats ; 4 femmes leaders communautaires ; 9 représentants de 7 OSC et 3 responsables de 3 collectivités territoriales décentralisées

III. RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

1. Contexte, acteurs et pratiques de corruption

a. Politique de gestion des terres et des ressources naturelles et corruption

La gestion des terres et les ressources naturelles est marquée au Cameroun, comme dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, par la cohabitation du droit écrit avec la tenure coutumière. Bien que près de 85% des terres au Cameroun soient gérées suivant les us et coutumes des communautés qui s'y trouvent, la législation foncière ne traite pas expressément du foncier rural (Kakdeu, 2017). Le dualisme juridique de fait observé dans la gestion des terres au Cameroun est source de conflits de droits et d'autorités dans l'utilisation et l'appropriation des terres et des ressources qui s'y trouvent (Kenfack, 2021). La faible articulation des droits coutumiers et du droit écrit dans la gestion des terres et par ricochet des ressources naturelles qui s'y trouvent donne lieu à des stratégies de contournement par les différents protagonistes.

Le Cameroun ne s'est pas doté d'une politique foncière précisant sa vision et ses objectifs en matière de gestion des terres. Toutefois, le pays est partie prenante à de nombreux instruments juridiques et processus internationaux de gestion durable des ressources naturelles, de bonne gouvernance et de protection des droits humains fondamentaux dans le cadre desquels des engagements ont été souscrits dont certains ont été intégrés dans son droit interne. C'est le cas entre autres de la convention de Rio sur la biodiversité, de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), de la

convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), de la Convention sur le commerce international des espèces faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durables des Nations Unies. Ces instruments promeuvent la gestion transparente, participative et durable des terres et des RN. La politique forestière de 1993 va dans le même sens en faisant de la gestion durable des forêts un de ses objectifs principaux et de la participation des populations locales un instrument déterminant de l'atteinte de cet objectif. Or, les indices de gouvernance classent le Cameroun parmi les pays les plus en difficulté (Banque mondiale, 2020 ; Transparency International, 2020)². Le système de gouvernance des terres et des ressources naturelles est ainsi affecté par de nombreux dysfonctionnements qui facilitent la corruption et partant la mauvaise gestion des terres et des RN.

C'est notamment le cas de la faible coordination entre les administrations dont l'illustration est donnée avec l'installation des populations dans la zone du parc par des autorités administratives et traditionnelles par ailleurs auxiliaires de l'administration, qui ne tiennent pas compte des objectifs assignés aux différentes affectations des terres de la zone du PNB. Les villages

3. Voir *Doing Business 2020* de la Banque Mondiale qui classe le Cameroun au 167^e rang sur 190 économies avec un score de 36,3 points sur 100. Voir également *Index de Perception de la Corruption (IPC)* de l'ONG Transparency International qui indique un classement du Cameroun à 149^{ème} position sur 180 durant 2 années consécutives.

sont ainsi créés dans les zones normalement dédiées à la conservation et par la suite, les infrastructures de base y sont construites par les CTD³. Cette violation de la loi par l'Etat lui-même, à travers l'action de ses représentants, crée un environnement propice à l'essor de la corruption. Ces dysfonctionnements sont renforcés par les stratégies d'acteurs aux intérêts contradictoires et conflictuels leur permettant de tirer avantage du cadre politique et juridique lacunaire de la gestion des terres et des RN.

b. Le jeu des acteurs dans la gestion des terres et des RN du PNB

La gestion des terres et des ressources naturelles est caractérisée par l'intervention de plusieurs administrations peu coordonnées tant sur le plan intersectoriel qu'intra-sectoriel avec en prime une faible cohérence des politiques et législations sur la gestion des terres et des RN. La fragmentation des processus décisionnels en matière de gestion des terres et des RN conjuguée aux cloisonnements institutionnels sont sources de chevauchements dans l'affectation et l'utilisation des terres. Cette sectorisation de la gestion des terres et des ressources s'observe également au niveau déconcentré et se traduit par la prise des décisions contradictoires voire concurrentes. La Région du Nord plus spécifiquement le PNB n'échappes pas à cette réalité. Outre les acteurs institutionnels constitués des ministères chargés de la gestion des ressources du PNB ou ayant des prérogatives en lien avec la gestion des terres du PNB soutenus par les partenaires techniques et financiers de la coopération bilatérale et multilatérale, et les collectivités territoriales décentralisées (CTD), de nombreux acteurs non institutionnels dont le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les communautés locales interviennent dans la gestion des terres et des RN du PNB.

L'analyse du jeu des acteurs du PNB a été réalisée en utilisant la « matrice du jeu des acteurs »

développée par la Commission nationale anticorruption du Cameroun (CONAC) lors de la formulation et de la mise œuvre de la SNLCC en 2010. La matrice permet d'appréhender le positionnement des acteurs par rapport à la problématique de corruption et en fonction de leur capacité d'influencer les processus à partir de l'autorité qui leur est concédée ou du pouvoir qu'ils détiennent. Cette approche permet de dégager trois catégories d'acteurs à savoir: a) les acteurs leaders entendus comme ceux qui détiennent le plus d'autorité et de pouvoir; b) les acteurs relais qui sont des acteurs intermédiaires qui, sans être les plus vulnérables du processus, ne peuvent pas à eux seuls déterminer les résultats d'un processus ou d'une dynamique. Ils sont également détenteurs d'autorité ou dotés d'une certaine légitimité qui leur concède un pouvoir reconnu par tous les autres acteurs ; et c) les acteurs destinataires qui sont les acteurs les plus vulnérables du processus dans la mesure où leur capacité d'influencer un processus ou une dynamique est quasiment nulle. Ce sont eux qui en principe paient les coûts de la corruption.

L'analyse du jeu des acteurs révèle des dynamiques de pouvoirs autour de la gestion des terres et des ressources naturelles du PNB ainsi que des modes opératoires spécifiques à chaque acteur qui lui permettent de tirer profit des ressources foncières et naturelles qui s'y trouvent. Chacune des catégories d'acteurs - leaders, relais et destinataires - est constituée de parties prenantes négatives et des parties prenantes positives. Les parties prenantes négatives sont celles qui influencent le processus ou les dynamiques en jeu pour en tirer un profit personnel tandis que les parties prenantes positives sont celles qui influencent le processus ou les dynamiques pour la lutte contre les attitudes négatives et l'obtention des changements positifs pour l'ensemble de la communauté. De la perception des différentes personnes consultées il ressort la classification suivante des acteurs négatifs et leurs modes opératoires.

4 Voir par exemple le cas des ZIC 7 et 9 où les écoles sont construites nonobstant leur statut particulier d'aire protégée

Figure 1 : Catégories d'acteurs et modes opératoires négatifs dans le PNB

N°	ACTEURS	CATÉGORIE	MODES OPÉRATOIRES
1	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités traditionnelles ; • MINAT (à travers les autorités administratives) ; • Secteur privé (SODECOTON). 	<p>Leaders : Il est ressorti de l'analyse du jeu des acteurs que ces trois acteurs sont ceux qui influent les dynamiques observées dans la gestion/exploitation des ressources foncières et naturelles du PNB et de sa zone périphérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intimidation ; • Voies de faits entendues comme actions de l'administration réalisées sans droit qui porte matériellement et illégalement une atteinte grave à une liberté fondamentale ou à un droit de propriété⁴.
2	<ul style="list-style-type: none"> • MINFOF ; • MINADER ; • MINEPIA ; • MINJUSTICE (tribunaux et les cours) ; • MINMIDT ; • MINDEF ; • CTD ; • Les sous chefs ; • Les OSC et ONG internationales. 	<p>Relais : Ils ne sont pas déterminants dans le processus (en dépit de leurs attributions institutionnelles pour certains comme le MINFOF). Ils suivent (sans pouvoir changer) les dynamiques impulsées par les acteurs leaders.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Racket ; • Tracasseries administratives ; • Rétention des dossiers ; • Rétention de l'information ; • Abus de fonction.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés locales ou autochtones ; • Les communautés installées ; • Les transhumants. 	<p>Destinataires : Ils ont une faible capacité d'influence du processus et sont souvent l'objet des pratiques de corruption exercé dans la zone d'étude.</p>	<p>La suggestion : Il est régulièrement revenu que les potentielles victimes de la corruption suggèrent aux autorités le paiement des sommes importantes pour l'occupation illégale des espaces dédiés à la conservation parce qu'elles pensent y avoir intérêt.</p>

Source : Talla Marius, 2021

⁵ Voir Tribunal des conflits, 17 juin 2013, no 13-03911, Bull. 2013, T. conflits, n° 11 ; C. Cass. Assemblée plénière 28 juin 2019, pourvoi : n°19-17330 19-17342, BICC n°913 du 15 décembre 2019 avec une Note du SDER et Legifrance, cité par Serges Braudo, Dictionnaire juridique, <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/voie-de-fait.php>

c. Les différents visages de la corruption et leur intensité dans la gestion des RN et des terres du PNB

La corruption dans la gestion des terres et des RN du PNB prend plusieurs formes définies par les instruments juridiques nationaux, dont le Code Pénal camerounais, l'Ordonnance n° 74-01 du 06 juillet 1974 fixant régime foncier et la stratégie sectorielle de lutte contre la corruption dans le secteur forêts et environnement, et les instruments internationaux ratifiés par le Cameroun en l'occurrence la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC). Les différentes pratiques de corruption identifiées sont :

- **La corruption des agents publics** qui s'opère dans sa forme active et dans sa forme passive dans la gestion des RN et d'exploitation des terres du PNB. 86% des parties prenantes consultées ont admis que les agents du PNB percevaient des frais indus pour laisser cours au pâturage des bœufs, à l'agriculture et à l'orpillage dans le PNB. Ces paiements indus sont tantôt proposés par les éleveurs (locaux et transhumants), les agriculteurs et les orpailleurs clandestins à certains agents chargés de la surveillance du parc, tantôt réclamés par ces derniers. Les sommes payées varient selon les répondants entre FCFA 100.000 (cent mille) et 300.000 (trois cents mille) pour les deux premiers opérateurs tandis que les orpailleurs clandestins verseraient la somme de cinq mille (5 000) FCFA à certains agents en échange de leur tolérance ;
- **Les détournements** identifiés par 9,57% des personnes interviewées comme l'une des formes que prend la corruption dans la gestion des terres et des RN du PNB. Les détournements s'observent par exemple dans la délivrance des permis de pêche aux pêcheurs et la mauvaise utilisation des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villa-

geoises riveraines. La rétention frauduleuse des fonds publics n'est pas sans conséquences sur les ressources du PNB. Dans l'impossibilité de réaliser leurs activités de pêche de manière licite, bien qu'ayant payé les frais de délivrance des permis, les communautés pour satisfaire leurs besoins économiques trouvent des alternatives dans la chasse illégale ou l'occupation anarchique des terres pour l'agriculture. S'agissant de la gestion des revenus issues de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, en l'absence d'infrastructures de développement financées par lesdits revenus, la pression sur les ressources du PNB apparaît comme une stratégie de compensation mise en place par les populations.

- **L'abus de fonctions** de l'avis de 54,35% des enquêtés est une des manifestations de la corruption dans la gestion des terres et des ressources du PNB. L'abus de fonction peut se présumer de certaines situations qui sont régulièrement vécues en matière de gestion des ressources naturelles et des terres de la zone du PNB. C'est notamment le cas de la remise en liberté quasi systématique des braconniers interpellés dans le cadre de la lutte contre le braconnage menée par les services du MINFOF et les amodiataires des ZIC. Dans ces cas, les acteurs indiquent que si la justice ne poursuit pas son action jusqu'au bout, c'est parce qu'il existe un réel risque de corruption à un ou plusieurs niveaux de la chaîne de répression judiciaire du braconnage. Il en est de même pour l'installation illégale des populations dans les espaces de conservation du parc par l'autorité administrative. En 2009, par exemple, une autorité administrative avait créé neuf villages dans les ZIC 7 et 9 attenantes à l'arrondissement de Lagdo au mépris des objectifs de conservation assignés à ces espaces. L'engouement observé dans ces cas

d'installation de populations par les autorités administratives dans les zones interdites est pour de nombreux acteurs, justifié par un intéressement. L'abus de fonctions est clairement perceptible lorsque la pratique prend la forme du racket organisé par certains agents des CTD. C'est le cas de la perception indue et régulière de 2000 FCFA par mois et par pirogue aux pêcheurs par les agents communaux et par certaines autorités traditionnelles. Ces dernières attribuent illégalement les terres aux migrants et perçoivent par la suite une rente généralement payée en nature au prorata des récoltes auprès des communautés ayant bénéficié de l'attribution des terres.



FCFA et 2 000 000 F CFA selon la taille du troupeau.

- **Le trafic d'influence** d'après 66,12% des répondants la réalité du trafic d'influence se présume davantage dans la gestion des terres du PNB et de sa zone périphérique. En effet, la persistance de la zakat, l'existence des pratiques d'orpaillage illégal ou encore les menaces de certaines autorités administratives vis à-vis des OSC d'appui aux communautés pourraient en être des illustrations. Des voies de fait, menaces, dons ou promesses sont utilisées obtenir de l'autorité publique un avantage quelconque.
 - **La concussion** dans le cas de la gestion des ressources naturelles et des terres du PNB et de sa zone périphérique a été relevée par 73,41% des acteurs consultés qui ont indiqué que la zakat est une pratique pouvant être assimilée à la concussion. En l'espèce, les chefs traditionnels installent les agriculteurs migrants à la recherche des terres arables sur les espaces situés dans les localités placés sous leur autorité. La perception des droits aux transhumants par certaines autorités traditionnelles et certains éco-gardes pour laisser paître leurs troupeaux dans les aires protégées peut aussi être assimilée à la concussion. Selon les parties prenantes consultées, les montants avancés dans le cas d'espèce varient entre 500 000
 - **L'escroquerie foncière** est définie par l'article 8 de l'Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier comme le fait de vendre ou de louer un même espace de terrain à plus d'une personne. Cette pratique n'est à proprement parler pas assimilée à la corruption. Toutefois, elle a été régulièrement relevée par 77,23% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'étude comme étant une pratique légitimée par la corruption.
- La classification des pratiques de corruption en fonction de leur intensité s'est faite à partir d'une analyse de l'opinion des différentes parties prenantes et suivant les critères ci-après : « Forte », « Moyenne » et « Faible ». Cette classification s'est faite sur la base de la récurrence de l'évocation de la pratique par les acteurs interrogés. Autrement, la pratique est considérée comme « Intense » ou « Forte » si elle est évoquée par plus de 50% des répondants et « Moyenne » si le pourcentage de ceux qui l'évoquent est compris entre 10 et 49%. La pratique est considérée comme « Faible » si elle est décriée par moins de 10% des répondants. La figure 2 ci-après résume cette classification. Il en ressort que l'essentiel des actes de corruption relevés dans la gestion des terres et des RN du PNB sont pratiqués de manière intense.

Figure 2 : intensité des pratiques de corruption dans la gestion des terres et des RN

N°	Forme de corruption	Intensité			Justification
		Forte	Moyenne	Faible	
1	Corruption des agents publics				Cette pratique est aussi favorisée par la nature illégale et illégitime de l'occupation des terres et de l'exploitation des ressources. Les «victimes» pensent être gagnantes dans ce deal qui consiste à payer certains agents pour être tolérées dans les espaces interdits du PNB et de sa zone périphérique. 86% des parties prenantes consultées ont admis que les agents du PNB percevaient des frais indus pour laisser cours au pâturage des bœufs, à l'agriculture et à l'orpaillage dans le PNB
2	Détournements				La pratique n'a été documentée que dans une seule localité (9,57% répondants) C'est la raison pour laquelle elle est considérée comme étant de basse intensité.
3	Abus de fonctions				Ils sont effectifs mais compte tenu du fait qu'ils se présumant pour les cas les plus graves, il est difficile d'apprécier leur niveau réel de leur intensité. Cependant, comme la pratique a été régulièrement évoquée par 54,35% des répondants, elle est considérée comme étant intense.
4	Trafic d'influence				Tout comme l'abus de fonctions, le trafic d'influence se présume et a été relevé par 66,12% des répondants.
5	Concussion				73,41% des acteurs consultés ont indiqué que la zakat est une pratique pouvant être assimilée à la concussion. Les populations s'adonnent à cette pratique car pour la plupart, elles se savent dans l'illégalité et ont besoin de se faire des alliés contre le service de conservation en payant les frais indus en vue de l'accès aux terres (pâturage et agriculture). C'est l'une des raisons pour lesquelles la pratique perdure.
6	L'escroquerie foncière				La pratique est le fait des personnes détentrices de l'autorité traditionnelle. Elle crée surtout des tensions entre l'ancien et le nouvel acquéreur de l'espace dans la mesure où l'autorité qui les installe n'arbitre pas le conflit qu'il a créé par sa double vente. 77,23% des répondants ont relevé que cette pratique est légitimée par la corruption

Source : Talla Marius (2021)

3. Recommandations

La corruption est une réalité dans la gestion/exploitation des RN et des terres du PNB et de sa périphérie et apparaît comme une des causes de leur mauvaise gouvernance et des conflits d'usages observés. L'adoption et la mise en œuvre de mécanismes destinés à résorber le phénomène est une priorité d'où les recommandations ci-après formulées à l'issue de l'étude.

a. Recommandations d'ordre stratégique

Elles visent l'amélioration de l'approche de lutte contre la corruption actuellement utilisée dans la gestion des ressources naturelles et de la terre afin de l'adapter aux réalités sociopolitiques, culturelles, économiques de la zone de localisation du PNB.

Au MINFOF et à la CONAC :

- **Mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption adapté à la zone du PNB** : Ce dispositif devrait comprendre une approche intégrant les acteurs de la zone et leurs rôles en la matière et des outils appropriés et utilisables par chacun de ces acteurs ;
- **Renforcer la mise en œuvre de la SNLCC dans la zone du PNB** : L'implémentation de la SNLCC dans la zone du PNB se limite aux simples affiches comportant des messages anticorruption collées sur les murs des services publics par la CONAC. Des activités plus élaborées et plus coordonnées doivent être mises en œuvre pour lutter efficacement contre le fléau.
- **Renforcer l'appropriation de la SNLCC par l'ensemble des parties prenantes concernées par la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa zone périphérique** : Les acteurs concernés par la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa zone périphérique ignorent les initiatives

anticorruption développées par les ILCC et implémentées pour résorber le phénomène. Il importe donc d'agir pour favoriser la connaissance et l'appropriation des outils de LCC (comme la SNLCC) auprès de ces acteurs. Cela suppose :

- D'adapter la mise en œuvre de la SNLCC et plus globalement la LCC aux réalités de la région du Nord en général et des départements de la Bénoué et du Mayo Rey en particulier ;
- De renforcer l'implication de tous les piliers d'intégrité (autorités traditionnelles, autorités religieuses, etc.) dans la LCC à travers la mise en œuvre de la SNLCC.

Au Gouverneur de la Région du Nord :

- **Développer les synergies anti-corruption entre les différentes parties prenantes (directement ou indirectement) concernées par les ressources naturelles et foncières du PNB** : cette autre précaution permettrait de capitaliser l'action de l'ensemble des acteurs de la conservation pour soutenir les aspects judiciaires de la lutte contre le braconnage (et par conséquent de la LCC) dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et foncières du PNB.

b. Recommandations d'ordre organisationnel

Il s'agit des recommandations qui préconisent un changement ou une réorganisation des modes de fonctionnement et de travail des acteurs chargés de la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption au sein des différentes institutions concernées par la gestion des terres et des RN afin d'optimiser leur rendement. Ces recommandations s'adressent à toutes les institutions concernées au niveau central et au niveau déconcentré. Il s'agit de :



- **Redynamiser les unités chargées de la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie** : Les unités de LCC compétentes dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie sont inexistantes ou non fonctionnelles. Dans ce cadre, les l'inspecteur général des services régionaux, les points focaux de la CONAC dans les délégations régionales concernées par la gestion des terres et des RN du parc ainsi les OSC seront particulièrement ciblées. Le succès de la LCC passe également par la redynamisation de ces unités. La redynamisation de ces unités portera également sur :
 - La mise en place d'un dispositif d'alerte et de veille multi acteurs ;
 - La mise en place d'un mécanisme de plainte fonctionnel ;
 - La mise en réseau desdites unités pour prévenir les conséquences négatives du cloisonnement des acteurs de la LCC ;
 - La mobilisation des ressources nécessaires au financement des activités de LCC.
- **Redynamiser les associations de guide de chasse de la région du Nord** : La redynamisation de l'association des guides de chasse de la région du Nord permettrait d'adresser de manière collective les problèmes (y compris ceux relatifs à la corruption) auxquels font face les amodiataires de ZIC).
- **Améliorer la budgétisation des unités de la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB** : les unités compétentes dans la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie doivent être dotées d'un budget de fonctionnement conséquent.
- **Développer un dispositif de suivi-évaluation de la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles dans le PNB et sa zone périphérique** : la LCC dans la zone du PNB doit être une activité permanente et à part entière. Cela suppose la mise en place d'un dispositif qui permet d'en assurer le suivi et d'apprécier son efficacité au bout d'un cycle de fonctionnement.

c. *Recommandations d'ordre opérationnel*

Les recommandations d'ordre opérationnel permettront d'améliorer non seulement la mise en œuvre des plans d'actions de lutte contre la corruption formulés dans la SNLCC mais aussi l'implémentation des propositions des acteurs consultés dans le cadre de cette étude. Ces recommandations sont les suivantes :

- **Identifier les acteurs positifs susceptibles de porter la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie :** Dans le contexte assez complexe du point de vue de la corruption dans la zone du PNB, cette démarche constitue le préalable à la mise en œuvre de toute initiative anticorruption. L'objectif visé ici est de prévenir le risque de baser la LCC sur les acteurs réfractaires au changement.
- Accompagner les acteurs positifs dans l'élaboration et la mise en place des plans d'actions de LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie : ces plans d'actions doivent être arrimés à la SNLCC. Cela implique que les approches de mise en œuvre préconisées par la SNLCC soient prises en compte. Il s'agit notamment du respect du PRECIS, du développement des îlots d'intégrité, etc.
- Elaborer et mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs positifs en vue de la conduite des initiatives de LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie : l'objectif visé ici est de doter ces acteurs des capacités appropriées en vue de mener des programmes de LCC et de développement de l'intégrité dans la zone du PNB. Pour y parvenir, des

formations sur les approches, techniques et conduites de processus anticorruption doivent être dispensées.

- Sensibiliser les communautés sur la nécessité de lutter contre la corruption : L'objectif visé ici est de mobiliser les communautés de la zone du PNB autour de l'impératif de résister à la corruption afin d'en faire progressivement des acteurs à part entière de la LCC.
- Appuyer les unités chargées de la LCC dans la gestion/exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur fonctionnement : c'est l'enjeu de l'implication de la CONAC et des PTFs dans la LCC dans la zone du PNB. En matière de LCC, ces dernières doivent accompagner les unités chargées de la LCC dans la zone dans la recherche et la mobilisation des ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et au financement des plans d'actions de LCC.
- Soutenir la signature d'une convention de collaboration entre les organisations spécialisées dans le renforcement de l'application de la législation faunique et le groupement des guides de chasse du Nord : la signature de telles conventions permettrait aux organisations spécialisées dans le renforcement de la législation faunique permettrait aux guides de chasse de se concentrer sur la conservation des aires dont ils sont amodiataires et laisser le suivi des aspects judiciaires de la LCC à ces organisations plus outillées pour faire le suivi juridique des affaires de braconnage.

IV. CONCLUSION

La corruption est une réalité dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles et des terres du PNB. Le phénomène y prend plusieurs formes et est facilité par de nombreux facteurs ainsi que les idées et les intérêts des acteurs. L'analyse du jeu des acteurs permet de constater l'existence des acteurs leaders, des acteurs relais et des acteurs destinataires qui utilisent divers modes opératoires pour tirer profit des ressources du PNB. Les causes de la corruption sont entretenues par de nombreux dysfonctionnements de gouvernance dont la faible coordination des administrations dans la planification de l'utilisation des terres, la tolérance administrative, l'incohérence du cadre de gestion des terres et des RN caractérisé par le dualisme juridique de fait qui en zone rurale se manifeste par la prépondérance de l'autori-

té traditionnelle dans la gestion des terres ainsi que la crise sécuritaire qui sévit dans certaines localités de la région de l'Extrême Nord.

Des recommandations ont été formulées pour résorber le phénomène de corruption dans la gestion et l'exploitation des terres et des ressources naturelles du PNB et de sa périphérie. Ces recommandations sont d'ordre stratégique, organisationnel et opérationnel. Il est désormais urgent qu'elles soient mises en œuvre de manière coordonnée et concertée par les différents acteurs. A cette fin, des décisions et actions audacieuses et innovantes doivent être prises et mises en œuvre afin que la gestion du PNB satisfasse les objectifs environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont assignés.



BIBLIOGRAPHIE

- Braudo, Serges. Dictionnaire juridique, <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/voie-de-fait.php>
- Crozier Michel et Friedberg Erhard, L'Acteur et le système, Les contraintes de l'action collective, Paris, Éditions du Seuil, Collection Points / Essais, 1977.
- Dieudonné Oyono, Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946, L'Harmattan, 2000.
- Dowsett-Lemaire, F., Dowsett R. J., Etudes ornithologiques et mammalogiques dans les parcs nationaux de la Bénoué et du Faro : Rapport final, 1999.
- Ndamè, Joseph Pierre. « L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun », Autrepart, vol. 42, no. 2, 2007, pp. 145-161.
- Moumé Etia, Abel. Le Foulbé du Nord-Cameroun, Bergerac, Imprimerie Générale, 1948.
- Talla, Marius. Evaluation des risques/pratiques de corruption dans la gestion des ressources et des terres dans la région du Nord, FODER, Yaoundé, 2021
- République du Cameroun, Stratégie nationale de développement 2020-2030
- Tsakem, Samuel Christian. Contribution du suivi de la faune sauvage à l'aménagement du Parc National de la Bénoué et au développement des riverains des zones d'intérêt cynégétiques à cogestion (N°1&4) au Nord Cameroun, Université de Liège (Belgique), Diplôme d'Etude Spécialisée Interuniversitaire en gestion des ressources animales et végétales en milieu tropical, Liège 2005.
- Siroma, J. Impact des activités humaines sur les aires protégées de la province du Nord : Cas des corridors dans le complexe du parc national de la Bénoué, CRESA FORET-BOIS. Yaoundé, 2007.
- Sonwa Fomekong, Theorell. Evaluation des services écosystémiques de la réserve de biosphère de la Bénoué (nord-Cameroun), Mémoire de fin d'études présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Master Professionnel en Sciences Forestières, Université de Yaoundé, 2014.
- Weladji, R.B. Interactions between people and protected areas : The case of the Benoue Wildlife Conservation Area, North Cameroon, Agricultural University of Norway, 2000.
- Convention des Nations Unies contre la Corruption.
- Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 Fixant le régime foncier.
- Loi N°94-01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal.
- Décret N° 95/466/PM du 20 juillet 1995 – fixant les modalités d'application du régime de faune.
- Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune.
- Décret n° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Décret N°2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale.
- Décret n°2012/432 du 01 octobre 2012 portant organisation du ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique.
- Décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).
- Arrêté N° 120/SEDR du 5 décembre 1968 portant création du parc national de la Bénoué.
- Arrêté conjoint 00076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés riveraines villageoises.



Tél. : 00 237 222 005 248
BP : 11417 Yaoundé, Cameroon
E-mail: forest4dev@gmail.com
www.forest4dev.org

